



Ville d'ECKBOLSHEIM

COMMUNE D'ECKBOLSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Département
du Bas-Rhin

Séance du lundi 10 mai 2021 à 19 h 30, Salle socioculturelle d'Eckbolsheim

Après convocation légale, sous la présidence de M. André LOBSTEIN, Maire

Conseillers élus : 29
Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 23
Conseillers absents : 6

Présents : André LOBSTEIN, Isabelle HALB, Ghislain LEBEAU, Michèle MERLIN, Thierry ERNWEIN, Natalia GHESTEM, Guy SPEHNER, Marie-Isabelle CACHOT, Dominique RITLENG, Francis VOLK, Daniel EBERHARDT, Marie-Madeleine MATTHISS, René FREISZ, Jean-Yves BRUCKMANN, Christine SCHIRRER, Brigitte VOGT, Leïla PARS TABAR, Jean-Marc WALDHEIM, Elodie BOUDAYA, Vincent LECLERC, Emmanuelle DOCREMONT, Christine BACH, Carine NICK

Absents excusés : Yves BLOCH, Martine RUHLIN, Patrick MOEBS, Isabelle MERTZ, Valérie LESSINGER, Christian SCHWARTZ

Absents non excusés :

Procurations : Yves BLOCH à Elodie BOUDAYA, Martine RUHLIN à Christine SCHIRRER, Patrick MOEBS à Thierry ERNWEIN, Isabelle MERTZ à Martine RUHLIN, Valérie LESSINGER à André LOBSTEIN, Christian SCHWARTZ à Jean-Yves BRUCKMANN

N° 36/2021

CLASSEMENT D'OFFICE (EMS)

Conformément à la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, et à l'article L. 5211-57 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de délibération du Conseil de l'Eurométropole Strasbourg, compétente pour créer et gérer les voies publiques sur son territoire et pour conduire les procédures relatives à la voirie publique, et notamment pour mettre en œuvre la procédure prévue aux articles L.318-3, R.318-10 et R.318-11 du Code de l'urbanisme.

En l'espèce, il s'agit notamment de régulariser les voies de plusieurs quartiers d'habitation de la commune d'Eckbolsheim qui sont restées d'assiette foncière privée malgré leur aménagement par la collectivité, en dehors de quelques régularisations ponctuelles.

Il est ainsi souhaitable de clarifier le statut de ces voies, de mettre en cohérence les domanialités et permettre à l'Eurométropole de Strasbourg d'y réaliser des travaux de réfection ou de mise en sécurité si cela s'impose.

Aussi, il est nécessaire de les incorporer formellement dans le domaine public métropolitain.

La procédure de classement à mettre en œuvre est le classement d'office prévu par les articles L. 318-3 et R. 318-10 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure permet le transfert définitif et sans indemnité de la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique et comprises dans des ensembles d'habitation.

La mise en œuvre des dispositions de l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme suppose deux délibérations. La première est destinée à valider le recours à cette procédure et la composition des dossiers d'enquête publique, la seconde à fixer les alignements légaux opposables et prononcer le transfert des parcelles concernées à l'Eurométropole et leur incorporation au domaine public de voirie.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L, 5211-57 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L 318-3 ;

Vu l'avis favorable de la Commission plénière réunie le 3 mai 2021 ;

Approuve le principe de régulariser le statut de ces parcelles ;

Donne un avis favorable sur le projet de délibération de l'Eurométropole de Strasbourg joint.

Annexes :

- projet de délibération (EMS)
- liste des parcelles
- projets de dossiers d'enquêtes publiques

ADOpte A LA MAJORITE (28)
1 CONTRE (M. VOLK)

Pour extrait conforme
Eckbolsheim le 11 mai 2021

Le Maire
André LOBSTEIN



Acte à classer

DCM36_2021mai

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-05-11T14-38-38.00 (MI230087619)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701185-20210510-DCM36_2021mai-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Classement d'office (EMS)

Date de décision : 10/05/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.6. Autres actes de gestion du domaine privéActe : DCM36_2021mai.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

<u>DCM36_2021 annexe1.PDF</u>	Type PJ : 99_DE - Délibération
<u>DCM36_2021 annexe2.PDF</u>	Type PJ : 99_DE - Délibération
<u>DCM36_2021 annexe2b.PDF</u>	Type PJ : 99_DE - Délibération
<u>DCM36_2021 annexe3.PDF</u>	Type PJ : 99_DE - Délibération
<u>DCM36_2021 annexe3b.PDF</u>	Type PJ : 99_DE - Délibération
<u>DCM36_2021 annexe4.PDF</u>	Type PJ : 99_DE - Délibération
<u>DCM36_2021 annexe4b.PDF</u>	Type PJ : 99_DE - Délibération
<u>DCM36_2021 annexe5.PDF</u>	Type PJ : 99_DE - Délibération
<u>DCM36_2021 annexe5b.PDF</u>	Type PJ : 99_DE - Délibération
<u>DCM36_2021 annexe6.PDF</u>	Type PJ : 99_DE - Délibération
<u>DCM36_2021 annexe6b.PDF</u>	Type PJ : 99_DE - Délibération
<u>DCM36_2021 annexe7.PDF</u>	Type PJ : 99_DE - Délibération
<u>DCM36_2021 annexe7b.PDF</u>	Type PJ : 99_DE - Délibération

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 11/05/21 à 14:38

Date 11/05/21 à 14:38

Date 11/05/21 à 14:44

Par WIESEL Nicolas

Par WIESEL Nicolas